



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**

Journée « Handicap et études sup »

04 février 2026 - Nancy

13h30 - Ouverture officielle

- Monsieur le directeur de l'ENSIC, **M. Alain Durand**
- Madame la présidente de l'Université de Lorraine, **Mme Hélène Boulanger**
- Monsieur le directeur général du CROUS, **M. Frédéric Léonard**
- Monsieur le recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, chancelier des universités, **M. Mourier**



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

Programme

13h50 : Parcours sup

14h05 : BTS et classes
préparatoires aux grandes écoles

14h20 : Poursuite d'études par la
voie de l'apprentissage

14h35 : L'université de Lorraine

15h05 : Pause

15h15 : Le CROUS

15h30 : La Maison départementale
des personnes handicapées
(MDPH)

15h45 : Témoignages étudiants et
apprentis

16h30 : Temps d'échanges avec les
intervenants

Accompagnement sur Parcoursup

Lina Melillo

Psychologue de l'éducation nationale

Accompagnement des Candidats en Situation de Handicap sur Parcoursup

Parcoursup a mis en place plusieurs dispositifs pour accompagner les candidats en situation de handicap ou atteints d'un trouble de santé invalidant qui souhaitent poursuivre des études supérieures. Ces mesures visent à faciliter leur parcours et à assurer une meilleure préparation pour leur rentrée étudiante.





Accompagnement des candidats en situation de handicap : Expliquer votre situation

Le référent handicap

Chaque formation référencée sur Parcoursup dispose d'un référent handicap pour répondre à vos questions sur les aménagements possibles. Ses coordonnées sont incluses dans chaque fiche formation

La fiche de liaison

Cette fiche, facultative, permet de faciliter et mieux préparer votre rentrée étudiante. Vous pouvez la renseigner entre le 15 Janvier et le 01 Avril 2026.

Éléments liés à ma scolarité

Cette rubrique, facultative, permet de partager des informations sur l'impact de votre situation sur votre parcours

Rôle du Référent Handicap



Disponibilité

Un référent handicap est disponible pour chaque formation référencée sur Parcoursup.



Information

Il répond aux questions sur les aménagements possibles pour faciliter la poursuite d'études.



Contact

Ses coordonnées sont précisées sur chaque fiche de formation, accessible via le moteur de recherche.

N'hésitez pas à contacter le référent dès que vous commencez à formuler vos vœux pour obtenir des informations précieuses sur les dispositifs d'accompagnement.

La Fiche de Liaison Handicap (Facultative) à renseigner entre le 15/01 et 01/04/26



Objectif

Permettre au candidat de faire connaître ses besoins et indiquer les aménagements dont il a bénéficié pendant sa scolarité.



Utilisation

Faciliter la préparation de son arrivée et l'organisation de ses études dans l'établissement d'accueil.



Confidentialité

Cette fiche n'est jamais utilisée pour l'examen de la candidature et n'est pas transmise aux établissements pour l'examen des candidatures.



Quand Remplir la Fiche de Liaison ?

1

Lors de l'Inscription

La fiche est accessible depuis votre dossier

Au moment de votre inscription sur Parcoursup, téléchargez le formulaire de la fiche de Liaison

2

Pendant la Procédure

Elle reste accessible à tout moment dans la rubrique "Profil /handicap" de votre dossier.

3

Phase d'Admission

Une fois que vous avez accepté définitivement une proposition d'admission, vous pouvez compléter ou modifier la fiche.



Transmission de la Fiche de Liaison

À la CAES

Si vous sollicitez la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) pour un réexamen de votre dossier, la fiche sera automatiquement transmise à la CAES de votre rectorat.

À l'Établissement d'Accueil

Après acceptation d'une proposition d'admission, vous pouvez demander la transmission de la fiche au référent handicap de votre établissement d'accueil pour une première évaluation de vos besoins.

Solliciter la CAES

1

Phase d'admission

Vous pouvez solliciter la CAES à partir de l'ouverture de la phase d'admission (03 Juin 2026).

2

Étude de la demande

La CAES étudie votre demande en fonction de vos besoins et de votre situation. Elle peut vous demander des justificatifs.

3

Proposition d'inscription

Si votre demande est recevable, le recteur pourra vous faire une proposition d'inscription dans un établissement adapté.



Non-Discrimination et Accompagnement

Interdiction de discrimination

Le handicap ne peut jamais être un frein à l'admission.

La procédure Parcoursup interdit toute forme de discrimination, notamment fondée sur le handicap.



Évolution des Formations

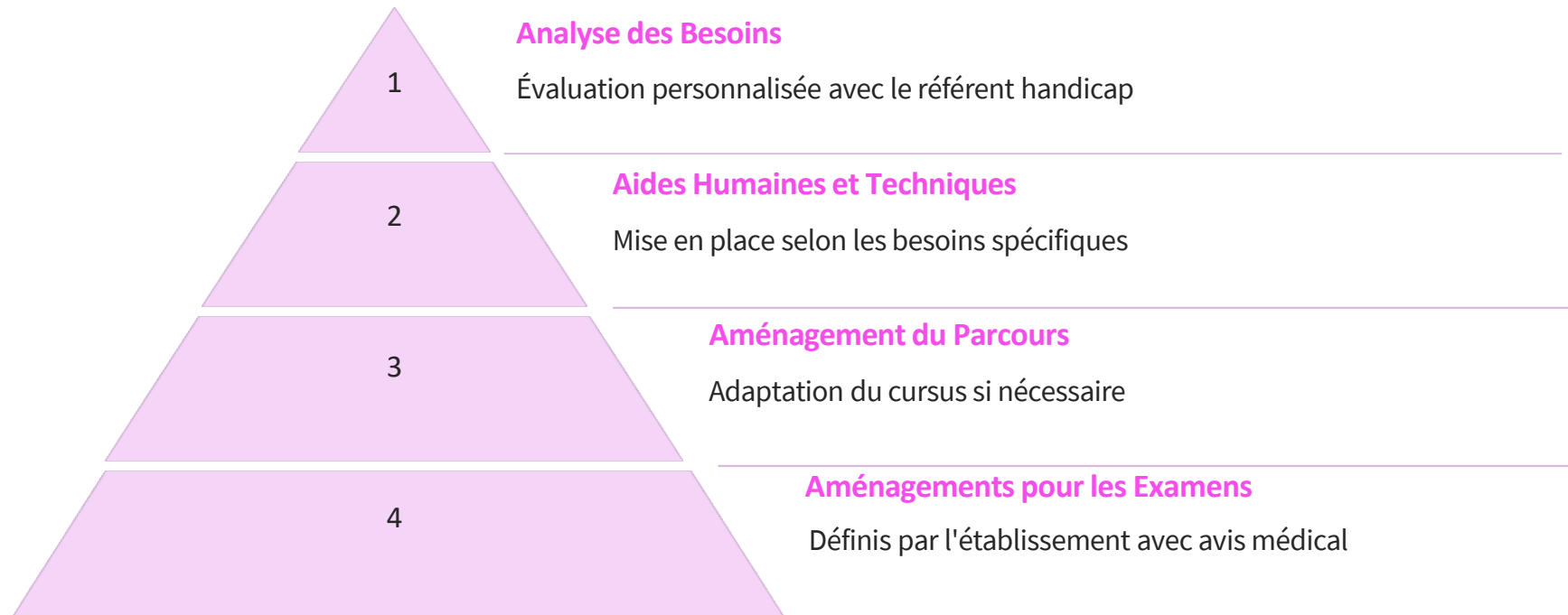
Les formations de l'enseignement supérieur s'adaptent pour accueillir davantage d'étudiants en situation de handicap.

Ressources Supplémentaires

Pour plus d'informations, consultez la plateforme :
<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr>



Aménagements pour les Études et les Examens



Les aménagements sont définis en fonction de chaque situation, du contexte de formation et de l'établissement. Il est important de contacter le référent handicap pour une analyse précise des besoins.

Le brevet de technicien supérieur (BTS)

**Les classes préparatoires aux grandes écoles
(CPGE)**

Anne Lise Huguenot-Noel

Adjointe au chef de service – DRAIO

Hervé Bertin, conseiller technique Ecole pour tous



Étudiants à besoins spécifiques en BTS/BTSA

Les élèves à besoins spécifiques peuvent continuer à bénéficier des aménagements accordés jusqu'au bac. Construire son projet en amont et bien préparer son dossier sont essentiels pour réussir.

ETAPE 1

Construire son projet

01

Anticiper dès la 1ère

Réfléchissez aux établissements, modalités de formation, secteurs d'activité et métiers.
Rencontrez le Psychologue de l'Education Nationale de votre établissement ou rendez vous au CIO

03

Préparer son dossier

Les candidatures sont gérées via la plateforme Parcoursup.
Les dossiers sont examinés comme ceux des autres élèves.
Si l'affectation reçue n'est pas compatible avec votre situation, vous pouvez saisir la CAES depuis votre dossier Parcoursup.

02

Visiter les Lycées

Profitez des JPO entre Janvier et Mars.
Rencontrez le chef d'établissement pour vérifier l'accessibilité des locaux et de la pédagogie.



Organiser ses études et sa scolarité

01

Aménagements maintenus

Les dispositions accordées en terminale (PPS, PAI) sont maintenues. Un PAEH peut être mis en place pour les BTS, le PAP peut se poursuivre pour les BTSA.

02

Scolarité adaptée

L'emploi du temps est lourd (jusqu'à 33h/semaine) avec des stages en entreprise. La scolarité peut s'étaler sur 3, voire 4 ans selon les besoins.

03

Accompagnement RQTH

Pour les stages et l'apprentissage, la RQTH permet de bénéficier d'aides du FIPHFP ou de l'Agefiph pour l'aménagement du poste de travail.



Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles et situation de handicap



ÉDUCATION INCLUSIVE

La Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles exige un rythme soutenu et intense. Bien que les étudiants à besoins spécifiques soient encore peu nombreux à tenter l'aventure des classes préparatoires aux grandes écoles, quelques-uns osent franchir le pas et réussissent brillamment. Les lycées comme les grandes écoles s'organisent progressivement pour faciliter leur accueil et garantir leur réussite.

Préparer l'entrée en CPGE

Choisir un lycée adapté

Comme pour tous les lycéens de terminale, viser une CPGE nécessite d'effectuer des choix de filières et de lycées via la procédure Parcoursup. Pour les filières sélectives, il est crucial de vérifier au préalable que l'établissement dispose des équipements et des adaptations nécessaires.

⇒ Conseils :

- Participez aux journées portes ouvertes des établissements ciblés .
- Rencontrez le chef d'établissement pour expliquer votre projet
- Vérifiez l'accessibilité des locaux et de la pédagogie
- Évaluez les options d'internat pour éviter les contraintes de transport

À anticiper :

Les démarches doivent être faites très en amont auprès de la MDPH, de l'établissement visé ou du Crous pour prendre en compte les incidences du handicap sur les modes de vie.



MDPH

Maison départementale des personnes handicapées



Internat

Demandes via Parcoursup



Dossiers

Transmission automatique entre établissements

Préparer le terrain pour la réussite

01

Faire connaître vos besoins

Communiquez dès l'avis d'admission les aménagements ou aides nécessaires : supports de cours sur ordinateur, transcription en braille, temps supplémentaire. Cela permet de débiter l'année dans de bonnes conditions.

02

Poursuivre les dispositifs existants

Le PPS (projet personnalisé de scolarisation) et/ou le PAI (projet d'accueil individualisé) mis en place au lycée se prolongent dans les mêmes conditions en CPGE.

03

Bénéficier d'un accompagnement

Dans les lycées, les élèves sont suivis par l'enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap, le chef d'établissement, le médecin ou l'infirmière scolaires.

Chacun connaît les moyens de compensation qui lui ont permis de réussir jusque-là et aura ses propres astuces d'organisation.



PAEH

Plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap pour handicap pour les élèves bénéficiant d'un PAP ou PAI en terminale terminale



PAP agricole

Le PAP mis en place au lycée peut se poursuivre dans les CPGE relevant CPGE relevant du ministère de l'Agriculture

Anticiper les concours d'entrée aux grandes écoles

C'est dès l'inscription aux concours d'entrée que vous devez demander les aménagements nécessaires aux autorités organisatrices de chaque concours ou examen. Vous pouvez examen. Vous pouvez bénéficier des mêmes aménagements que pour le baccalauréat sauf si vous y renoncez, si vous en demandez la révision ou si la réglementation du concours ne réglementation du concours ne permet pas tout ou partie des aménagements.



Inscription

Demandez les aménagements dès l'inscription aux l'inscription aux concours

Logistique

Anticipez déplacements et hébergement près des des lieux de concours

Admission

Contactez le référent handicap de l'école pour évaluer vos besoins

Simplification des démarches

De plus en plus de concours sont groupés au sein de banques d'épreuves communes, ce qui peut considérablement simplifier les démarches administratives.

Coordonnées utiles

Les coordonnées des référents handicap sont mentionnées sur le site de chaque école pour faciliter votre prise de contact.

Les formations par alternance

L'APPRENTISSAGE

Anne-Sandrine LAMY

Chargée de Mission

Conseillère Dispositif Alternance Handicap DAH 54

L'apprentissage : à savoir ...

* **Des conditions d'entrée en apprentissage tout au long de l'année et sans limite d'âge** (16 à 29 ans si pas de RQTH)

* **L'apprenti bénéficie d'une carte « Etudiant des Métiers »** donnant accès à des avantages et réductions : logement et restauration universitaires, équipement, transport, loisirs...

* **Le rythme de l'alternance est différent selon les formations et le CFA**

(ex : 3 jours par semaine ou une semaine par mois en CFA)

* **Le diplôme final est le même**

* **Il faut être autonome, apprendre à s'organiser et avoir une bonne hygiène de vie pour réussir.**

1 : Trouver une entreprise

(cf. Ressources)

2 : Signer le contrat d'apprentissage

Le contrat est signé par l'employeur, l'apprenti et ses parents s'il est mineur

3 : S'inscrire au CFA

- **L'inscription définitive en CFA est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur.**

Le contrat comprend une période d'essai de 45 jours en entreprise

Allez aux journées portes ouvertes



L'apprentissage pour trouver plus vite un emploi !

- A l'issue de sa formation, l'apprenti est titulaire d'un **diplôme**, et a en plus au **minimum 2 ans d'expérience professionnelle !**
- **73% des apprentis diplômés** (du CAP au BTS) trouvent un emploi dans les 7 mois après leur sortie de formation en apprentissage dont la moitié en CDI.

(source : www.education.gouv.fr)

La RQTH donne des droits à l'apprenti : vous devenez bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap. Cela peut être un argument pour l'entreprise lors de l'entretien de recrutement.

Etre accompagné par des professionnels spécialisés

- **Référent handicap** dans les entreprises de plus de 250 salariés
- **Référent handicap dans TOUS les CFA** : Le référent est l'interlocuteur privilégié des apprentis en situation de handicap. Il coordonne les acteurs de l'accompagnement de l'apprenti dans son parcours de formation (entreprises, famille...). **Il sécurise le parcours.**

EX : évaluation des besoins de compensation ; définition et mise en œuvre des adaptations pédagogiques, des aménagements d'épreuves d'examen.

Demander des aides

- * **humaines** : aide humaine, tuteur, traducteur en Langue des signes française (LSF)...
- * **techniques et matérielles** : plan de travail adapté, prothèse, logiciel adapté...
- * **organisationnelles** : horaires aménagés, aide aux transports entre le domicile et le travail
- * **financières auprès de l'Agefiph ou du FIPHFP (*)**

<https://www.agefiph.fr/alternance>

(*) **Agefiph** Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées soutient l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées
FIPHFP Fonds d'insertion des personnes handicapées fonction publique dans les établissements publics

Apprentissage, alternance : quelques liens ...

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/alternance>

- * **Conseils pour trouver un apprentissage**
https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=formations_apprentissage
- * **Le site de l'Onisep**
<https://www.onisep.fr/recherche?text=apprentissage&context=onisep>
<https://www.onisep.fr/vers-l-emploi/alternance/apprentissage-conseils-pour-obtenir-un-contrat>
- * **L'apprentissage en Lorraine**
<https://www.apprentissage-grandest.fr/> (+ 105 offres en janvier 2025)
<https://experiencespro.grandest.fr/>
- * **Le portail de l'alternance**
[Accueil | Portail de l'Alternance](#)
- **La bonne alternance**
<https://labonnealternance.pole-emploi.fr/>
- * **Un jeune Une solution**
<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/apprentissage?page=1>
- * **DDFPT et enseignants de votre lycée**
- * **CFA** où vous souhaitez vous inscrire (réfèrent Entreprises et réfèrent Handicap)

- **Mairies de votre ville d'habitation, Conseil départemental, Conseil Régional, Communauté de communes, Métropole, Les Chambres de commerce et d'industrie / Chambres des métiers**
- **France Travail (Pôle emploi) :** <https://candidat.pole-emploi.fr/offres/recherche?motsCles=contrat+en+alternance&offresPartenaires=true&rayon=10&tri=0>
- * **Mission locale de votre secteur d'habitation (-26 ans)**
- **CRIJ Centre régional d'information jeunesse de Lorraine :** <https://info-jeunes-grandest.fr/fiches/orientation-formation/formation-contrat-de-travail/>
- * **Branches professionnelles (bâtiment, restauration...)**
CREPI (Centre Régional des Entreprises pour l'insertion : 500 entreprises) <https://www.crepi.org/annonces-emploi.html>
- * **L'apprentissage dans la fonction publique**
<https://www.fonction-publique.gouv.fr/devenir-agent-public/lapprentissage-dans-la-fonction-publique>
- * **Agefiph**
<https://www.agefiph.fr/articles/conseil-pratiques/alternance-et-handicap-mode-demploi>
- **greta-cfa.fr** <https://www.lapprenti.com>



Dispositif Alternance Handicap

L'alternance :
une formation + un métier
= un contrat de travail + un salaire
Pour acquérir un diplôme ou un titre professionnel du
niveau CAP à Bac + 5



Présentation du Dispositif Alternance Handicap

L'objectif du Dispositif Alternance Handicap (DAH) est d'assurer un accompagnement individualisé et adapté à toute personne en situation de handicap, bénéficiaire de l'obligation d'emploi ou en voie de le devenir.

Selon les besoins des personnes accompagnées, le DAH couvrira toutes les étapes nécessaires à la réalisation du projet de la formation en l'alternance.





**Dispositif Alternance
Handicap**

3 PRESTATIONS

PRESTATION 1 :
DIAGNOSTIC DES
BESOINS

PRESTATION 2 :
PRÉPARATION À
L'ACCÈS
AU PARCOURS
DE FORMATION
EN ALTERNANCE

PRESTATION 3 :
APPUI À LA
RECHERCHE
DU CONTRAT
EN ALTERNANCE





PRESTATION 1 : DIAGNOSTIC DES BESOINS

- Evaluer la cohérence du projet de formation en alternance de la personne au regard de ses potentialités, de ses capacités d'apprentissage et de son état de santé.
- Identifier le niveau de maîtrise des prérequis au regard de la formation et des métiers cibles.

Durée max : 15h



PRESTATION 2 : PRÉPARATION À L'ACCÈS AU PARCOURS DE FORMATION EN ALTERNANCE

- Définir les étapes qui doivent permettre de préparer au mieux l'entrée en contrat en alternance en favorisant l'acquisition des prérequis nécessaires :
- Possibilité de réaliser des mises en situation professionnelle en entreprise ou des immersions en centre de formation.

Durée max : 20H



PRESTATION 3 : APPUI À LA RECHERCHE DU CONTRAT EN ALTERNANCE

- Aider la personne dans sa recherche de contrat en alternance : envoi ciblé de CV et lettre de motivation, accompagnement lors des entretiens d'embauche.
- Sensibiliser les employeurs sollicités sur les possibilités d'accueillir des personnes handicapées : information sur les contraintes liées au handicap et présentation des outils de compensation existants.

Durée max : 30H

Le rôle du Dispositif Alternance Handicap auprès du CFA

La collaboration se déroule au cours de différents moments clés du parcours de la personne : dès la découverte du CFA/OF avant l'entrée, à l'arrivée et après une période d'immersion en CFA/OF. Elle s'effectue par téléphone/mails, en face à face, en réunion...



Le rôle du Dispositif Alternance Handicap auprès de l'entreprise

- Vérifier que l'entreprise identifiée est partie prenante du projet et qu'elle tient ou tiendra compte du handicap
- Présenter les mesures et outils spécifiques de compensation existants
- Informer sur les contraintes liées au handicap
- Présenter les adaptations envisagées
- Présenter au plus tôt le référent de parcours de la personne pour une complémentarité d'action
- Faciliter la signature du contrat : ingénierie administrative et financière de ce dernier
- Accompagner à la mise en place des demandes (éventuelles) d'aides financières en compensation du handicap auprès de l'Agefiph



Le rôle du Dispositif Alternance Handicap auprès de la personne

- Créer un lien de confiance avec la personne, valoriser ses capacités et compétences mobilisables pour le projet de formation
- Lui permettre d'identifier le rôle de chacun des acteurs concourant à ce projet
- Informer les acteurs gravitant autour de sa situation des étapes de son parcours, sous condition de son accord (ou celle du représentant légal)
- S'assurer de son adhésion et lui permettre de co-construire les solutions d'adaptation
- Rendre la personne de plus en plus autonome (en lien avec son représentant légal si elle est mineure ou si elle demande à être appuyée par celui-ci)
- Remettre à la personne les documents de synthèse qui la concernent au fur et à mesure des étapes



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Dispositif Alternance Handicap 54 :

07.57.76.13.06 / 03.83.95.35.01

alternance-handicap.54@apc-nancy.com

L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ À L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Égalité – Diversité - Inclusion



Mercredi 04 février 2026

Journée Handicap et Études supérieures

Égalité – Diversité - Inclusion



L'Université de Lorraine au service de votre accueil et de votre réussite

Florence Damour, référente Handicap

Déléguée générale Responsabilité sociétale et environnementale

Présentation de l'Université de Lorraine



60 000 étudiantes et étudiants



+ de **1 400** étudiantes et étudiants en situation de handicap identifiés par les médecins référents du service de santé universitaire



316 étudiants et étudiantes accompagnés par une tierce personne
secrétaires, binômes, lecteur-scripteur



43 composantes de formation
11 écoles d'ingénieurs, 24 facultés, 9 IUT, 1 INSPE



60 laboratoires

Où que soyez pour faire vos études, vous serez accompagnés de la même manière dans le cadre du dispositif.



Égalité – Diversité - Inclusion



Les démarches à suivre

Oriane Dartoy, coordinatrice du dispositif d'accompagnement des étudiantes et des étudiants en situation de handicap

1 – Début de votre prise en charge

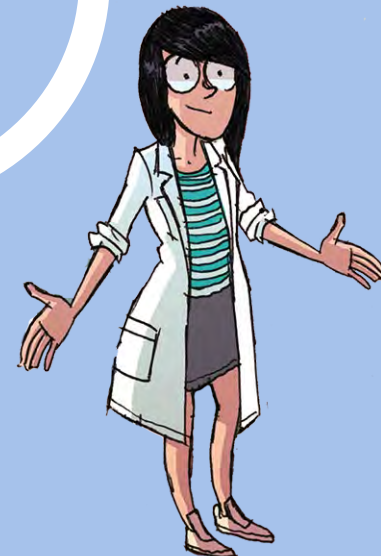
- **La fiche de liaison** complétée sur ParcoursSup est transmise à la **Mission Handicap Étudiante** de l'université.
- **Une chargée d'accueil** prend contact avec VOUS.



1 – Début de votre prise en charge (suite)

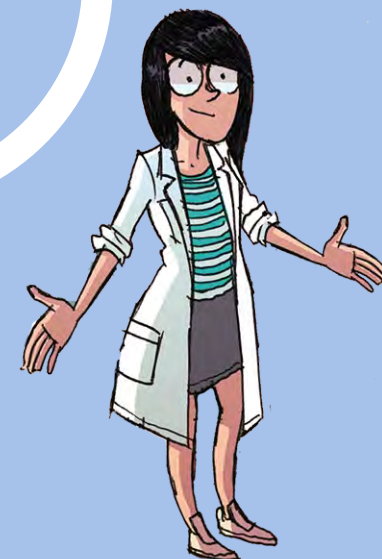
Votre chargée d'accueil :

- **vous renseigne sur les démarches à effectuer** dans le cadre du dispositif d'accompagnement
- **vous dirige vers le Service de Santé Étudiante (SSE)**
- **recense vos besoins spécifiques, fait le lien** avec les différents services et équipes pédagogiques et **réponds à vos besoins** tout au long de l'année.



2 - Visite médicale auprès du médecin du SSE

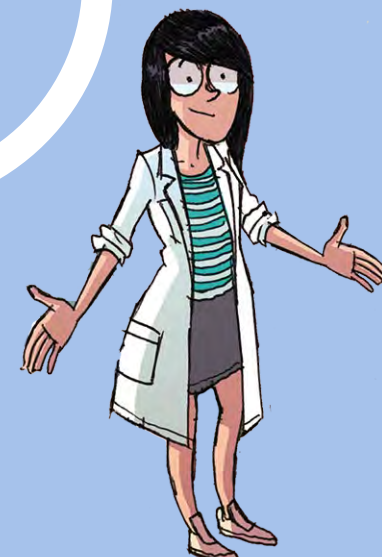
- Avant la visite médicale, renseignez le **questionnaire médical** (expliquez vos difficultés et besoins d'adaptation pour les examens).
- Transmettez **les documents médicaux ou paramédicaux** détaillant votre ou vos handicaps ou troubles de la santé invalidants (bilan orthophonique datant du lycée, courrier du médecin généraliste ou spécialiste, ordonnance).



2 - Visite médicale auprès du médecin du SSE (suite)

- Envoyez le questionnaire et les documents médicaux par mail au SSE dont vous dépendez.
- Lors du RDV avec le médecin, un **avis médical** vous sera remis avec les propositions d'aménagements pour vos examens (copie à la Mission Handicap Étudiante).

IMPORTANT : le médecin du SSE est soumis au secret médical, tout comme votre médecin habituel.



SSE Metz

Tél : 03 72 74 05 40

Mail : sse-metz-handicap@univ-lorraine.fr

SSE Vandœuvre-Vélodrome

Tél : 03 72 74 05 51

Mail : sse-vandoeuvre-handicap@univ-lorraine.fr

SSE Nancy

Tél : 03 72 74 05 71

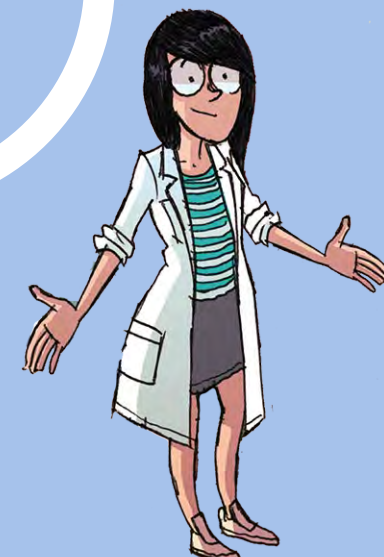
Mail : sse-nancy-handicap@univ-lorraine.fr

SSE Épinal

Tél : 03 72 74 05 85

Mail : sse-epinal-handicap@univ-lorraine.fr

Coordonnées des
Services de Santé
Étudiante (SSE)



Égalité – Diversité - Inclusion



Le dispositif d'accompagnement des étudiantes et des étudiants en situation de handicap

Oriane Dartoy, coordinatrice du dispositif

Christelle Landfried, directrice du Service d'intégration scolaire universitaire (SISU)

Une décision individuelle vous est remise et transmise à votre composante de formation.

Elle précise les modalités d'accompagnement pour l'accès aux examens.

IMPORTANT

- **Cet accompagnement concerne uniquement l'accès au savoir (enseignements, examens).**
- **La possibilité de bénéficier d'aménagements pédagogiques n'est pas conditionnée par la déclaration préalable auprès de la MDPH.**



➤ Pour les enseignements

- Assistance d'un secrétaire ou preneur de notes pour les cours
- Documents et supports pédagogiques adaptés
- Aménagement du cursus (organisation, rythme, modalités pédagogiques)

➤ Pour les examens

- Temps majoré
- Composition sur ordinateur
- Composition en salle individuelle avec assistance humaine : secrétaire, lecteur, lectrice et/ou scripteur, scriptrice
- Adaptation des sujets d'examens : agrandissement, braille
- Adaptation des épreuves : transformation d'un écrit en oral

Exemples de mise
en place
d'aménagements



Dispositif

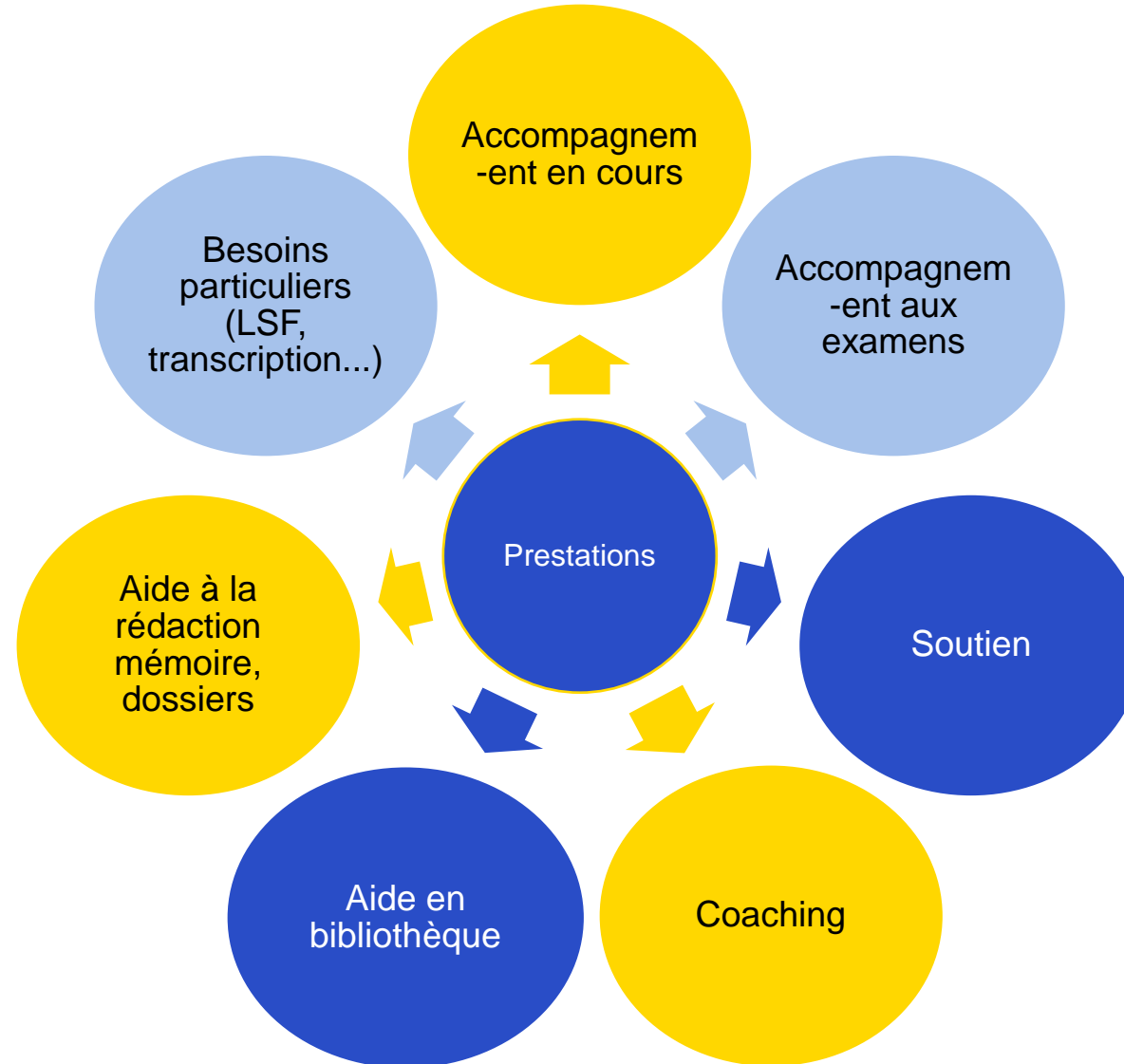
Service d'intégration scolaire universitaire (SISU)

Association d'associations

À ce jour :

AGI (Accueillir Guider l'Intégration) / Cesens Est (Centre d'inclusion et de préparation des sourds à l'enseignement supérieur) / API DV (Accompagner, Promouvoir, Intégrer les Déficients Visuels) / ISM (Institut des Sourds de la Malgrange) / CEDV (Centre d'Éducation pour Déficients Visuels) / Urapeda (Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs) / AFB (Association Fondation Bompard) / Asperger 88

- Directrice
- Intervenants socio-pédagogiques :
 - tous titulaires au minimum d'un bac +3
 - formés aux différentes situations de handicap
 - formés PSSM, AFGSU...
 - formés et supervisés pour l'accompagnement spécifique des étudiantes et étudiants TSA
- Des prestataires issus des associations partenaires



Égalité – Diversité - Inclusion



Les services qui vous accompagnent

- Service universitaire d'Orientation et d'Insertion Professionnelle
- Direction de la Vie Universitaire et de la Culture
- Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

SOIP

Service universitaire d'Orientation et d'Insertion Professionnelle

Géraldine Bavière-Marie, Chargée d'Orientation et d'Insertion professionnelle



Qui sommes-nous ?

Une équipe :

- de conseillers et conseillères en orientation, en insertion professionnelle
- de documentalistes
- de personnels administratifs et techniques

en lien avec les enseignant-es chercheur-es

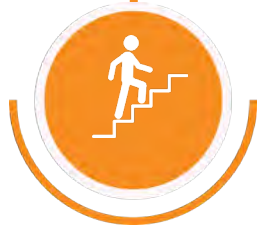


Pour quoi ?

Je me pose des questions :

- sur les parcours de formation
- sur les métiers et leurs débouchés
- sur mon orientation ou une éventuelle réorientation

Je veux être aidé dans ma recherche de stage ou d'emploi !



À l'université

Accompagner la construction du projet

Public : Étudiantes et étudiants

Orientation, réorientation, projet personnel et professionnel

1

Accueil
et première
information

- Sur site : Metz, Nancy, Vandœuvre
- Par téléphone
- Par mail

2

Conseil
personnalisé

Entretiens individuels, sur place ou à distance (sur RDV), avec des Psy-EN, conseillers en orientation scolaire et professionnelle

3

Accompagnement
individuel dans le
cadre de dispositifs
spécifiques

- Ricocher
- Semestre rebond
- Césure universitaire

4

Actions collectives

- E-conférences “Se réorienter...ou pas !”
- Préparation à une nouvelle candidature sur Parcoursup (IFSI et IRTS)
- Permanences d’info “métiers en uniforme”

EX
PL
RE
TON POTENTIEL

ORIENTATION ET
INSERTION PROFESSIONNELLE

À l'université

Préparer l'insertion professionnelle



Public : Étudiantes et étudiants

Stage, emploi, alternance, volontariat (VIE, VIA), etc.

1

Entretiens individuels

- Sur place ou à distance (sur RDV)
- Avec des conseillers en insertion professionnelle (SOIP, ou partenaires : RAMM)
- Conseils : CV et lettre de motivation, stratégie de recherche, candidatures en filière sélective, le réseautage etc.

2

Simulations d'entretiens

- Sur place ou à distance (sur RDV)
- Avec des conseillers en insertion professionnelle (SOIP, ou partenaires : RAMM, ECTI)
- En vue d'un recrutement (stage, emploi, alternance, etc.) ou d'une admission dans une formation

3

Actions collectives

- À vos CV – Réussissez vos entretiens : 2 fois par an
- Ateliers du SOIP (diversité de thématiques traitées) tout au long de l'année

4

Manifestations

- Forum Stage en poche
- Fête des métiers du BTP

OÙ NOUS TROUVER ?

VANDŒUVRE : Bâtiment ESA - Campus des Aiguillettes
/ 03 72 74 03 60

NANCY : Maison de l'étudiant - Campus Lettres et
sciences humaines / 03 72 74 03 61

METZ : Campus du Saulcy / 03 72 74 03 62

COMMENT NOUS CONTACTER ?

Toutes les infos sur le site du SOIP :

<http://u2l.fr/soip> et soip-contact@univ-lorraine.fr

Culture, vie étudiante et sport



- Rencontrer d'autres étudiantes et étudiants
- Faciliter l'accès à la culture : découvrir des pratiques, des artistes, des lieux...
- Favoriser l'épanouissement et le bien être
- Innovation & responsabilité sociétales de l'université

**Un programme dédié,
dans et hors les murs !**





Des lieux dédiés et accessibles

- **Maisons de l'étudiant** avec programmation étudiante gratuite : concerts, spectacles, bingo, *blind test*, Cluedo géant, ateliers créatifs, atelier DJ, LSF...
- **Théâtre Espace Bernard-Marie Koltès**, à Metz : places à 1 €, accessible PMR, gilets vibrants, séances avec audiodescription, programmation riche et diversifiée

Des lieux dédiés et accessibles



Médiation scientifique avec des événements gratuits, tout au long de l'année, pour s'informer, débattre, comprendre et découvrir



Partenaires culturels sur tout le territoire avec tarifs préférentiels pour les étudiantes et les étudiants, et des programmations dédiées (L'Autre Canal, NJP, Manufacture, Gueulard +...)

SUAPS

Le sport pour tous et toutes !



Sans oublier le sport !

Le SUAPS, Service universitaire des activités physiques et sportives, vous accompagne quelles que soient vos envies et votre situation !

Une offre d'activités pour que chacun et chacune trouve sa place : boccia, natation, musculation, pilates et bien plus encore !

Référent·es handicap :

SUAPS de Metz : **Stephen DUVIVIER**

SUAPS de Nancy : **Murielle HILTON**

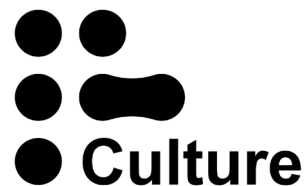
Pour en savoir plus : u2l.fr/suaps



On se voit bientôt ?



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**



Contactez nous !

Toutes les informations et les coordonnées sur le site internet du service handicap pour les étudiantes et étudiants :

u2l.fr/handicapetudes



ÉTUDES ET HANDICAP

Vous êtes étudiant-e ou futur-e étudiant-e en situation de handicap ?

L'Université de Lorraine vous propose un dispositif d'accompagnement adapté à votre handicap.

CALENDRIER 2025 – 2026

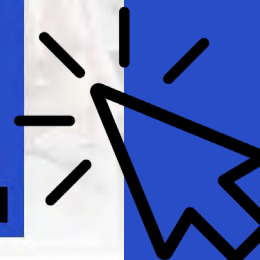
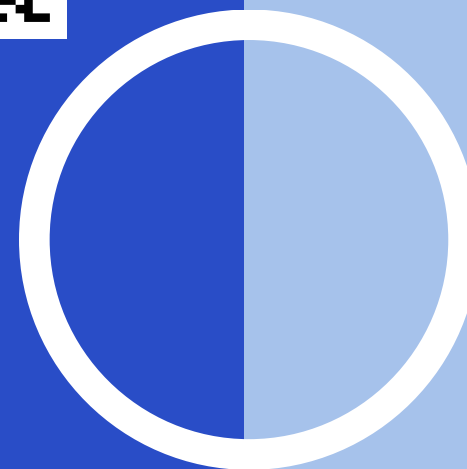
Les demandes d'accompagnement doivent être effectuées :

- avant le 7 novembre 2025 pour les examens du 1er semestre
- avant le 6 mars 2026 pour les examens du 2nd semestre
- avant le 11 mai 2026 pour les rattrapages de la 2nde session

INITIER UNE DEMANDE



GUIDE DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP



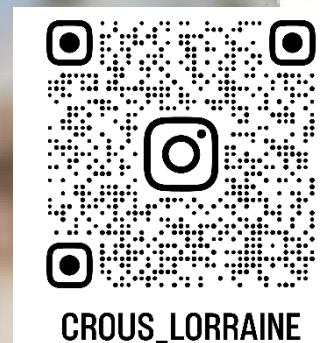
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)

Sophie Pierron

Directrice de la vie étudiante

**Le Crous Lorraine
à vos côtés tout au long
de votre vie étudiante !**

**Pour ne rien manquer,
actu, dates, évènements,
suivez-nous sur Instagram.**



Le réseau des Crous

26 Crous au service de tous les étudiants.

Avec 15 000 agents répartis sur l'ensemble du territoire, les équipes des Crous mettent tout en œuvre pour **vous accompagner dans la réussite de vos études.**

Nos missions sont :

Accompagnement social

Bourses et aides financières

Restauration

Logement

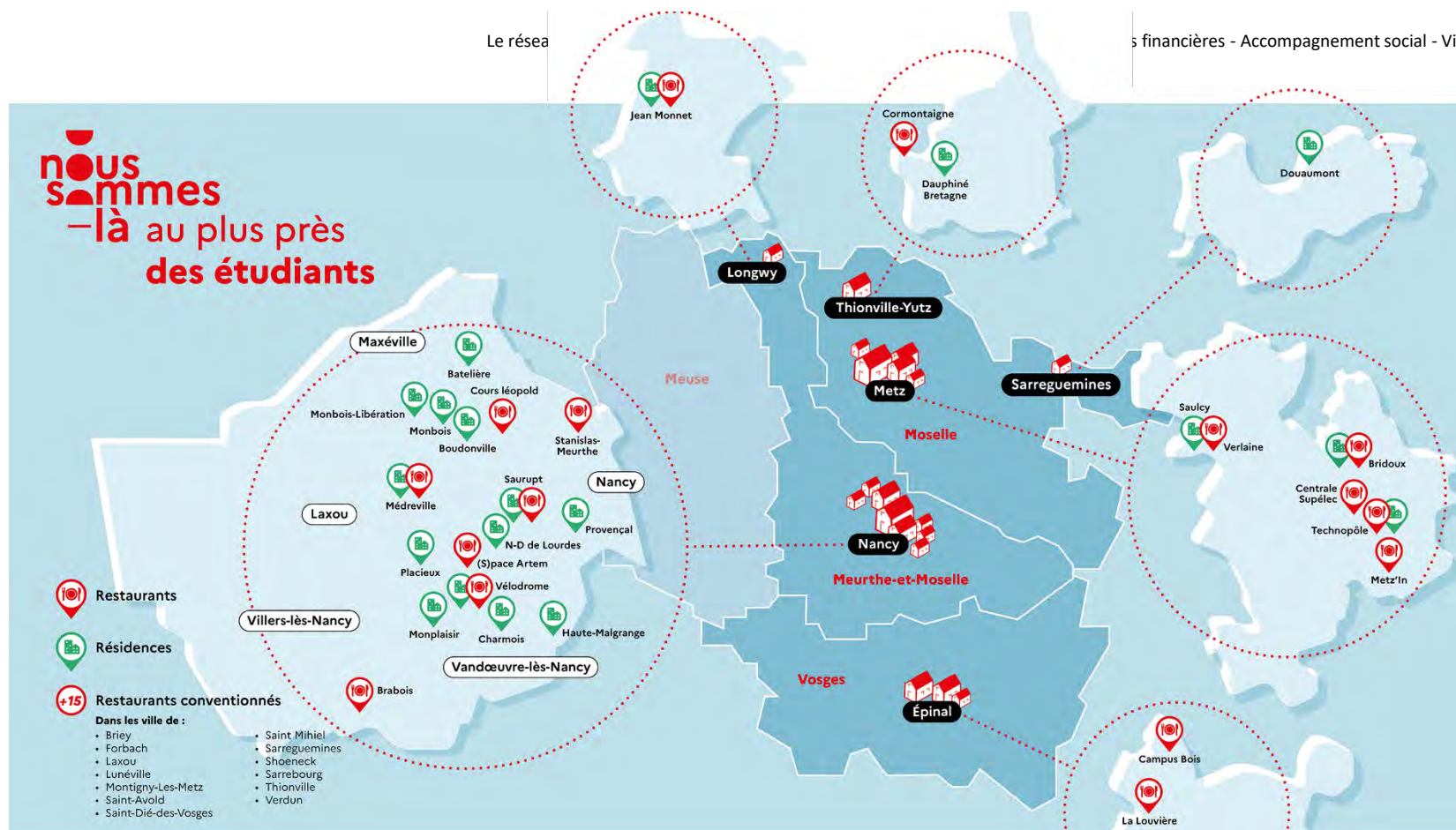
Vie de campus

Pour trouver votre Crous
Rendez-vous sur lescrous.fr



Le réseau

s financières - Accompagnement social - Vie de campus



Restauration universitaire

Bien manger, à tarif social.

La restauration universitaire est l'une des principales missions des Crous.

Elle est accessible à tous les étudiants, sur les campus.

- **Restaurants universitaires :**

un repas complet et de qualité à **3,30 €**

(1 € pour les étudiants boursiers et non boursiers précaires);

- **Cafétérias :**

boissons, snacking, sandwichs et salades sont disponibles tout au long de la journée.

Retrouvez l'ensemble des points de restauration sur le
site du Crous Lorraine :

www.crous-lorraine.fr/se-restaurer/ou-manger/



La restauration sur le campus
c'est IZLY

Logement étudiant

175 000 places en résidence universitaire dans toute la France.

Cette offre comprend différents types d'hébergements mettant à disposition des services collectifs (cuisines, laveries automatiques, espaces de travail et de détente...). De nombreuses activités et animations sont également organisées pour créer du lien et dynamiser la vie en résidence.

- **Demande de logement**

Les logements sont attribués en priorité aux étudiants disposant de faibles ressources, et pour avoir accès à cette offre, il faut avoir au préalable rempli son **dossier social étudiant**.



Dossier social étudiant,
demande de logement
et assistance :
messervices.etudiant.gouv.fr



étudiant^{gouv.fr}
MesServices
.etudiant.gouv.fr

Plus d'info sur le logement :
etudiant.gouv.fr/



Bourses et aides financières

Vous soutenir dans vos études.

- **Bourses sur critères sociaux**

Les conditions d'accès et les montants accordés pour ces aides sont directement liés à la situation personnelle de chaque étudiant (revenu fiscal des parents, éloignement géographique par rapport au domicile familial, étudiant en situation de handicap, etc.).

- **Aides financières supplémentaires**

Au-delà des bourses et afin d'aider les étudiants les plus précaires, les Crous ont également la possibilité d'octroyer des aides financières supplémentaires (aides spécifiques, aides au mérite ou aides à la mobilité).

Faites une simulation de bourses :
lescrous.fr/nos-services/simulateur-de-bourse



Plus d'info sur les aides :
etudiant.gouv.fr/



Accompagnement social

Des équipes là pour vous aider.

Vous rencontrez des difficultés temporaires ou vivez une période difficile qui pèse sur vos études et votre vie étudiante ?

Ne restez pas seul.

Chaque Crous dispose d'un service social où des équipes qualifiées sont disponibles pour vous écouter et vous proposer des solutions adaptées :

Aide sociale

Aides financières

Accompagnement psy



Renseignez-vous sur le site internet
du Crous Lorraine, rubrique :
social et accompagnement.

Ou social@crous-lorraine.fr



Vie de campus

Sortir, bouger, créer...



Afin de vous encourager à devenir acteurs de votre vie de campus, de nombreuses activités culturelles et sportives (ateliers, concerts...), souvent gratuites ou à tarif social, sont proposées tout au long de l'année.

- **Concours de création étudiante**

Nous organisons chaque année des concours nationaux pour vous permettre d'exprimer votre talent, de vous produire, d'être édités ou encore d'exposer vos œuvres lors de festivals ou de salons.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet de votre Crous, rubrique : Sortir, bouger, créer.

**Renseignez-vous sur le site internet
du Crous Lorraine, rubrique :
Sortir, bouger, créer.**



Calendrier de l'étudiant



Je constitue mon dossier social étudiant (DSE) sur : messervices.etudiant.gouv.fr
Pour demander une bourse et/ou un logement.

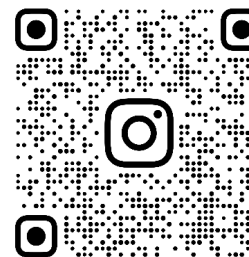
J'é mets mes vœux de logement : messervices.etudiant.gouv.fr

Après validation de mon choix définitif sur [Parcoursup](https://parcoursup.fr), je m'acquies de la CVEC pour pouvoir m'inscrire.

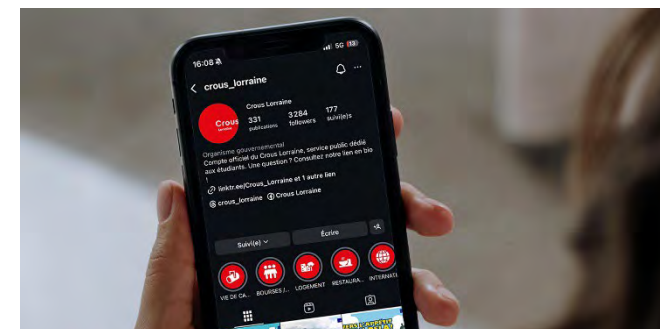
(J'en suis exonéré si je suis boursier)

Je reçois un email pour activer mon compte Izly.
(Sur l'adresse renseignée pour la CVEC)

Pour ne rien manquer,
Abonnez-vous sur Instagram :



CROUS_LORRAINE



Étudiants en situation de handicap

BOURSES

Aucune limite d'âge pour une demande de bourse sur critères sociaux (au lieu de 28 ans)

- possibilité d'octroi de la **bourse sur critères sociaux sur 12 années universitaires (au lieu de 7)**
- **prise en compte des contraintes financières** liées soit directement au handicap de l'étudiant, soit à son statut d'accompagnant => **plafonds de ressources relevés pour le calcul du droit à la bourse**

AIDES SOCIALES SPECIFIQUES

- **accompagnement du service social** pour l'obtention de la **bourse Handinamique** ou de la **bourse Giveka**, ou **d'aides spécifiques ponctuelles** couvrant les frais de transports ou d'achat de matériel spécialisé non pris en compte par les prestations sociales classiques
- **demandes d'aides d'urgence du Crous accessibles aux étudiants sourds et malentendants via la plateforme acce-o** : <https://app.acce-o.fr/client/crous>

Étudiants en situation de handicap

Accessibilité PMR

LOGEMENTS

Carte interactive des **résidences accessibles et spécialement aménagées** avec filtre d'accessibilité sur etudiant.gouv.fr

accompagnement personnalisé accessible via la rubrique assistance sur MesServicesEtudiant

RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

Accès facilité ou préparation de **repas spécifiques pour raison médicale**

carte interactive des **restaurants universitaires** sur etudiant.gouv.fr

Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH)

Céline Blaise



ÉTUDES SUPÉRIEURES ET HANDICAP

Intervention du 4 février 2026

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DE MEURTHE-ET-MOSELLE

SERVICE TERRITORIAL AUTONOMIE - ANTENNE LOCALE DE
LAMDPH

LES MISSIONS DE LA MDPH

SCOLARISATION

- Matériel pédagogique
- Aide humaine dans les établissements
- Le référent handicap de l'établissement
- Transports adaptés : Le Département de Meurthe-et-Moselle prend en charge les frais de transport scolaire des étudiants handicapés, sur avis médical de la MDPH.

ORIENTATION

- Etablissements et services pour adultes
- SAMSAH / SISU** : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
- Réalisation du projet de vie par un accompagnement adapté.
- Le Foyer d'Accueil Médicalisé (**FAM**) offre un hébergement ainsi qu'un accompagnement adapté. **L'AGL** (Accueillir et Guider l'Intégration) est une résidence universitaire avec un encadrement médicalisé.
- Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)**
Ils vous soutiennent dans la réalisation de leur projet de vie.

PRESTATIONS

- Allocations (AEEH,AAH)
- Prestation de compensation du handicap (PCH)
- Cartes mobilité inclusion (CMI)

TRAVAIL

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)



Accès aux droits des personnes
en situation de handicap

LES DIFFÉRENTS DROITS ET PRESTATIONS

Ceux-ci sont attribués par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Vos besoins, vos attentes, vos projets et votre situation sont à préciser dans le formulaire Cerfa n°15692*01, les professionnels de la MDPH proposeront des réponses visant à améliorer votre vie et atteindre vos objectifs.

Les délais de traitement des demandes sont de 8 mois actuellement, il est donc essentiel de les anticiper au maximum.

Pour favoriser votre insertion professionnelle : La reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Elle est attribuée à:

« toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique » .

Elle permet de :

- Accéder à **des stages, des apprentissages** et des mesures adaptées pour leur insertion et leur maintien en emploi.
- Bénéficier **d'aménagements du poste de travail, d'une adaptation du temps de travail, d'un accompagnement** dans la recherche d'emploi et d'un accès facilité aux concours et emplois publics.
- **Accéder à des aides financières via l'Agefiph** dans le secteur privé et **le Fiphp** dans le secteur public, permettant d'adapter leur environnement de travail, de **financer une aide humaine ou technique et d'aménager leurs déplacements.**

Pour un soutien financier : L'AAEH : allocation d'éducation de l'enfant handicapé

- Elle aide les familles à **faire face aux frais supplémentaires** qu'entraîne la situation de handicap d'un enfant dans la vie quotidienne.
- Sans condition de ressources si vous avez **moins de 20 ans.**
- Taux d'incapacité d'au **moins 80 %** ou compris **entre 50 et 79 %** si : fréquentation d'une classe ou d'un établissement spécialisé, et/ou bénéficie d'un dispositif d'accompagnement ou de soins nécessaires du fait du handicap

Pour un revenu minimum social : L'AAH, l'allocation aux adultes handicapés

- Montant maximal est versé si vos revenus ne dépassent pas un certain montant, défini chaque année.
- Taux d'incapacité d'au **moins 80 %** ou compris **entre 50 et 79 %** et avoir une restriction substantielle et durable pour accéder à un emploi compte tenu du handicap
- Entre **20 et 60 ans** ou plus de 16 ans si la personne n'est plus considérée à charge pour le bénéfice des prestations familiales.

Pour vos déplacements des personnes en situation de handicap : Carte mobilité inclusion (CMI)

- La CMI mention stationnement permet l'**accès aux places de stationnement réservées aux personnes handicapées**.
- La CMI mention priorité permet d'**éviter les files d'attente ou d'avoir une place assise**.
- La **CMI invalidité avec possibilité de mention "besoin d'accompagnement" ou "cécité"** s'adresse aux personnes ayant une perte d'autonomie significative. Elle offre les mêmes avantages que la CMI priorité, tout en incluant des réductions sur les transports ainsi que des avantages fiscaux.

Pour la prise en compte des surcoûts liés à votre handicap dans la vie quotidienne, une aide personnalisée : La PCH prestation de compensation du handicap

Elle prend en charge les dépenses liées à un besoin :

- d'aide humaine
- d'aide technique
- d'aménagement du logement
- d'aide au transport
- d'aides spécifiques ou exceptionnelles
- d'aides animalières

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Pour obtenir des renseignements détaillés et effectuer des démarches liées au handicap :

MDPH de Meurthe-et-Moselle :

Si vous êtes dans le département de Meurthe-et-Moselle, vous pouvez vous rendre à la MDPH à l'adresse suivante :

📍 Adresse :

123, rue Ernest Albert

54521 Laxou

☎️ Contactez la MDPH :

☎️ Téléphone : 03 83 97 44 20

✉️ Email : mdphaccueil@mdph.departement54.fr

🏠 Service Territorial Autonomie de votre secteur :

Le service territorial autonomie de votre secteur informe, oriente et aide à la complétude des dossiers. Il vous accompagne tout au long de vos démarches administratives pour faciliter l'accès aux droits et services. Contactez-le pour bénéficier d'un soutien personnalisé !

👉 Mon Parcours Handicap

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>

LES LIEUX D'ACCUEIL POUR VOUS AIDER À REMPLIR VOTRE DEMANDE

LES LIEUX D'ACCUEIL

- ★ Le site administratif (MDPH)
- Les six antennes pour l'accueil et l'information du public : les Services Territoriaux Autonomie (STA) du Département.

STA LONGWY
Maison du Département
16, avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny
54400 Longwy-Bas
03 82 39 59 66
stalongwy@departement54.fr
Sur rendez-vous sauf le jeudi

STA BRIEY
Maison du Département
3, place de l'Hôtel des Ouvriers
54310 Homécourt
03 57 49 81 10
stabriey@departement54.fr
Sur rendez-vous de préférence

STA VAL DE LORRAINE
Maison du Département
9200, route de Blénod
BP 20117
54700 Maldières
03 83 80 02 38
stavdl@departement54.fr
Sur rendez-vous de préférence

STA GRAND NANCY
Galerie des Chênes
13-15, Boulevard Joffre
54000 Nancy
03 83 30 12 26
stagrannancy@departement54.fr
Sur rendez-vous de préférence

STA LUNÉVILLE
Maison du Département
28, rue de la République
54300 Lunéville
03 83 74 45 08
stalunevillois@departement54.fr
Sur rendez-vous de préférence

STA TERRES DE LORRAINE
Maison du Département
230, rue de l'Esplanade
du Génie
54200 Écrouves
03 83 43 81 22
statdl@departement54.fr
Sur rendez-vous de préférence

MDPH
Site administratif
123, rue Ernest-Albert
CS 31030
54521 Laxou Cedex
03 83 97 44 20

Témoignages : Radio Campus...



| Thème des questions | Contact |
|--|--|
| Parcours Sup | https://www.parcoursup.gouv.fr/ https://www.ac-nancy-metz.fr/centres-d-information-et-d-orientation saio.parcoursup@ac-nancy-metz.fr |
| Apprentissage | https://www.apprentissage-grandest.fr/ https://www.ac-nancy-metz.fr/centres-d-information-et-d-orientation Secrétariat du conseiller technique école inclusive au rectorat de nancy-Metz : ce.ct-ash@ac-nancy-metz.fr |
| Accompagnement des étudiants (Université de Lorraine et autres centres de formation) | Oriane DARTOY handicap-accueil-contact@univ-lorraine.fr oriane.dartoy@univ-lorraine.fr Toutes les infos sur le site sur les sites « Études et handicap » : https://www.univ-lorraine.fr/handicap et du SOIP : http://u2l.fr/soip et soip-contact@univ-lorraine.fr |
| Accompagnement des étudiants (BTS et CPGE) | CIO : https://www.ac-nancy-metz.fr/centres-d-information-et-d-orientation Secrétariat du conseiller technique école inclusive au rectorat de nancy-Metz : ce.ct-ash@ac-nancy-metz.fr |
| CROUS | Sophie PIERRON Directrice de la vie étudiante sophie.pierron@crous-lorraine.fr |